

Examen réglementaire
Secteur des affaires réglementaires
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90, rue Elgin, 5^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5

15 septembre 2018

**OBJET : MÉMOIRE DES PARTENAIRES DE SYNERGIE DES SEMENCES À
PROPOS DU PROCESSUS, SUR 3 ANS, DE L'EXAMEN
RÉGLEMENTAIRE POUR L'AGROALIMENTAIRE ET
L'AQUACULTURE**

Les partenaires de Synergie des semences représentent six organisations nationales d'importance de l'industrie des semences, soit l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS), l'Association canadienne du commerce des semences (ACCS), l'Institut canadien des semences (ICS), l'Association des analystes de semences commerciales du Canada (AASCC), la Canadian Plant technology Agency (CPTA) et CropLife Canada. Ces organisations représentent la chaîne de valeur du système de semences certifiées, DEPUIS la recherche et développement jusqu'aux ventes et à la distribution en passant par le marketing, la production et le traitement.

Le Partenariat a été mis sur pied afin d'amorcer un changement positif dans l'ensemble du système canadien des semences. Il est guidé par une vision d'un système de semences réformé, dirigé par l'industrie et habilité par le gouvernement qui attire effectivement les investissements, favorise l'innovation et procure des caractères de semences nouveaux et adaptés aux clients, et ce, de façon efficace. Les buts et objectifs au cœur de cette vision reconnaissent la possibilité qui existe maintenant d'aller de l'avant avec le genre d'améliorations au système de réglementation des semences qui permettront aux producteurs, aux innovateurs et, en fin de compte, à toute la chaîne de valeur agricole de connaître du succès dans un marché mondial très concurrentiel et axé sur l'innovation.

Les récents travaux réalisés par le Partenariat ont produit un ensemble prometteur de propositions stratégiques et de réformes réglementaires et institutionnelles qui se renforcent mutuellement. Ces propositions offrent un plan potentiel pour attirer plus d'investissements en innovation dans la sélection des végétaux au Canada. Leur adoption et mise en œuvre permettrait de s'assurer que les agriculteurs canadiens reçoivent un flux ininterrompu d'innovations fondées sur les semences dont ils ont besoin pour demeurer économiquement viables et concurrentiels à l'échelle internationale dans l'avenir, tout en appuyant les cibles de croissance ambitieuses du secteur agricole du Canada.

Propositions

Chacun des quatre profils d'enjeux ci-joints décrit un domaine prioritaire auquel le secteur des semences et les gouvernements ont un urgent besoin de collaborer afin de faire avancer l'examen stratégique et réglementaire et la réforme.

Ce sont :

1. Un programme de semences intégré et rationalisé (Guichet unique)
2. Un programme d'évaluation de l'innocuité des semences prévisible, harmonisé et fondé sur le risque (Innovation dans la sélection des végétaux)
3. Un régime de propriété intellectuelle renforcé (Création de valeur)
4. Un programme de certification des semences modernisé (Traçabilité améliorée)

Les résultats prévus de l'amorce de ces réformes sont respectivement :

1. Une organisation et une utilisation plus efficaces des ressources des secteurs public et privé consacrées à la gouvernance et la gestion du système des semences, une transparence et une traçabilité améliorées du système, une réceptivité accrue du système et une valeur ajoutée pour les utilisateurs, et un fardeau administratif et réglementaire réduit sur les utilisateurs.
2. Un accès plus rapide et plus prévisible à des innovations sécuritaires et à la fine pointe en matière de semences et les avantages économiques qui s'y rattachent.
3. Un régime de propriété intellectuelle plus fort qui offre un meilleur rendement des investissements aux sélectionneurs de variétés protégées d'espèces clés, une transparence et une traçabilité améliorées du système ainsi qu'une mise en application plus rentable.
4. Une réceptivité accrue du système et une valeur ajoutée pour les utilisateurs, des coûts d'exploitation du système moins élevés, un fardeau administratif et réglementaire moindre pour les utilisateurs, une transparence et une traçabilité améliorées du système, une réceptivité accrue du système et une valeur ajoutée pour les utilisateurs, ainsi qu'une surveillance réglementaire plus efficace et efficiente.

Les profils d'enjeux ci-joints sont conçus pour répondre à la question suivante :

- « Selon vous, existe-t-il des exigences ou pratiques réglementaires qui nuisent au développement économique, à la compétitivité ou à la croissance de votre entreprise ou secteur? Quelles sont leurs répercussions? Que devrait faire le gouvernement pour trouver une solution à ces irritants? »

En répondant la question fondamentale susmentionnée, nous tentons de répondre aux questions supplémentaires suivantes, s'il y a lieu :

- « Existe-t-il des technologies, processus ou produits existants ou nouveaux dans votre entreprise ou secteur qui se heurtent à des obstacles en raison de règlements fédéraux? Quels changements ou outils est-ce que le gouvernement devrait envisager pour faciliter le développement, l'intégration ou l'approbation de ces technologies, processus ou produits pour les Canadiens? »
- « Voyez-vous des possibilités d'expérimentation réglementaire dans votre secteur et, le cas échéant, à quoi cela ressemblerait-il? »

Contexte

L'importance économique du secteur des semences

L'industrie canadienne des semences est vaste. Elle emploie près de 60 000 Canadiens et représente des ventes de semences d'une valeur de 3,2 milliards de dollars aux agriculteurs canadiens et à des clients étrangers. En plus de fournir une génétique de pointe aux exploitations agricoles commerciales, cette valeur des ventes appuie une activité économique annuelle de plus de 6,0 milliards de dollars et procure de l'emploi dans de nombreux secteurs à valeur ajoutée de l'économie. Ces ventes de semences constituent un intrant intégral de la production annuelle de cultures d'une valeur de 33 milliards de dollars vendue par les agriculteurs sur les marchés ainsi que les cultures locales utilisées au titre de fourrages et d'aliments pour les exploitations d'élevage de bétail.

Le secteur des semences est essentiel à des améliorations continues de la productivité dans les secteurs canadiens de l'agriculture et de l'alimentation. Un flux constant de nouvelles variétés qui augmentent les rendements, offrent une résistance à la sécheresse et aux ravageurs et d'autres qualités qui améliorent les rendements à l'acre des agriculteurs et fournissent les attributs requis par les acheteurs de graines et d'oléagineux est nécessaire pour assurer la compétitivité du secteur de l'agriculture sur les marchés nationaux et d'exportation.

Réglementation des semences et investissements en innovation

Au cours des 40 dernières années, l'accent mis sur le leadership, la réalisation et la conception du système de réglementation des semences du Canada ont évolué de façon importante : pouvoirs réglementaires et législatifs transférés d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à l'Agence canadienne d'inspection des aliments; établissement d'une protection de la propriété intellectuelle pour les nouvelles variétés végétales grâce à l'adoption de la *Loi sur la protection des obtentions végétales* et de modifications à cette dernière; introduction d'une approche de « produits nouveaux » unique à l'échelle mondiale dans le but d'assurer la sécurité sur le plan de l'environnement, de l'alimentation et des aliments du bétail de nouveaux caractères génétiques de végétaux entrant sur le marché et délégation de la responsabilité gouvernementale des volets réglementés de l'assurance de la qualité des semences à un ensemble de plus en plus fragmenté d'entités privées et parapubliques.

Parallèlement, pendant que l'investissement dans des programmes de sélection des végétaux financés par les gouvernements et les producteurs au Canada se poursuit à des niveaux importants (estimations

actuelles de 80 millions de dollars par année), son importance relative globale pour l'agriculture canadienne a diminué pendant que les investissements du secteur privé en innovation dans la sélection des végétaux ont augmenté (estimations actuelles de 125 millions de dollars par année). L'avenir de l'innovation dans la sélection des végétaux au Canada et le potentiel de croissance et de rentabilité connexe de l'agriculture canadienne axée sur la culture sont de plus en plus liés à l'attraction de niveaux plus élevés d'investissements du secteur privé dans la sélection des végétaux et la création de variétés et l'assurance que les investissements du secteur public sont dirigés là où ils sont les plus nécessaires comme catalyseur pour la croissance du secteur privé.

Le projet Collaboration Synergie des semences

L'ensemble des travaux du projet Collaboration Synergie des semences est bien documenté et affiché sur notre site Web, <https://www.seedsynergy.net/home/>. Il comprend : le produit des efforts initiaux pour décrire et expliquer de façon précise le fonctionnement du système de semences complexe du Canada à ceux qui le connaissent moins, l'identification des enjeux qui ont une incidence sur le rendement du système et l'exploration d'options pour remédier à la situation (le Livre vert); la rétroaction des intervenants découlant des consultations sur le Livre vert et les recommandations résultant d'une évaluation économique exhaustive et de l'analyse des risques à l'égard des options en découlant, y compris des comparaisons internationales.

Il est important de souligner le fait que bien que la stimulation des investissements pour libérer le potentiel novateur des secteurs canadiens des semences et de l'agriculture soit le principal moteur du projet Collaboration Synergie des semences, elle n'en est pas l'unique. Les autres éléments sont les suivants : accroître la transparence au sein du système, répondre aux divers besoins des clients et favoriser la croissance dans toute la chaîne de valeur agricole; permettre à l'industrie de jouer un rôle plus cohérent et efficace dans la gouvernance et la gestion du système de réglementation des semences; et permettre au gouvernement de réaffecter les ressources aux secteurs les plus à risque et au bénéfice collectif le plus élevé.

La prochaine étape du projet est l'élaboration d'un nouveau Livre blanc qui aspire à traduire les perspectives et enseignements du travail des trois dernières années en un plan détaillé d'une réforme stratégique, réglementaire et institutionnelle qui s'harmonise avec les objectifs prioritaires du gouvernement du Canada en matière de politique d'innovation et de réglementation.

Optimiser l'affectation des ressources réglementaires – Prestation par des tiers

La réaffectation de ressources vers les secteurs les plus à risque et au bénéfice collectif le plus élevé est d'une importance capitale pour tout programme de réglementation, l'exploitation continue de programmes de réglementation connexe des semences de l'ACIA n'y faisant pas exception. Relevant d'une Agence se trouvant aux premières lignes des programmes de la gestion et de l'atténuation des risques énormes des programmes de salubrité des aliments, de santé des animaux et de santé des végétaux, les programmes de réglementation connexes des semences « à moindre risque » se sont historiquement heurtés à des pressions permanentes au niveau des ressources.

Au fil du temps, ces défis ont été relevés de diverses façons, notamment par des taux relativement élevés de recouvrement des coûts dans des secteurs comme l'administration de la protection des obtentions végétales. Cependant, la stratégie qui a eu de loin la plus grande incidence pour gérer les

pressions exercées par les coûts a été de privatiser des éléments précis du programme des semences, tout en libérant des ressources gouvernementales à réaffecter à des secteurs plus prioritaires, en particulier avec l'autorisation donnée à des laboratoires de semences agréés du secteur privé d'effectuer des analyses de semences aux fins du dédouanement des importations (1976), puis pour la certification officielle (1986), suivi en 1997 par la création de l'Institut canadien des semences régi par l'industrie et une fois de plus, en 2012, par la décision de privatiser les inspections des cultures de semences.

On peut soutenir que les décisions stratégiques prises entre 1976 et 2012 étaient conformes à la décision originale de privatisation du programme des semences prise en 1904 lorsque l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) a été créée. Au fil du temps, l'ACPS a assumé des pouvoirs législatifs et des responsabilités réglementaires dans le cadre officiel de réglementation de la certification des semences et travaille maintenant en partenariat avec l'ACIA, l'ICS, les nouveaux services d'inspection des cultures de semences autorisés, la communauté des sélectionneurs de végétaux du Canada et ses autres partenaires de Synergie des semences pour exécuter le programme canadien de certification des semences.

En rétrospective, le fait que la responsabilité de tout le système de certification des semences n'ait pas été transférée à une tierce partie beaucoup plus tôt et de façon planifiée est l'aspect le plus surprenant. S'il l'avait été, le système de semences du Canada d'aujourd'hui ressemblerait peut-être beaucoup plus aux modèles hollandais et français de premier rang à l'échelle mondiale où les fonctions du système de semences sont exécutées de façon efficace et efficiente grâce à de solides organisations nationales de semences et à des modèles de gouvernance de l'industrie qui reçoivent un appui général.

Bien qu'étant assujetties à une réglementation stricte et à une étroite surveillance gouvernementale, ces organisations (la NAK en Hollande et le GNIS en France) exécutent ou facilitent la certification de l'assurance de la qualité des semences, la certification phytosanitaire des semences, la perception des redevances, le développement des marchés, la formation et d'autres fonctions importantes qui favorisent l'investissement dans leurs secteurs agricoles. Ces modèles dynamiques de prestation par des tiers sont le résultat de décennies d'évolution et de changements itératifs qui ont profité d'une vision fondamentale; où les rôles et responsabilités respectifs de l'industrie et du gouvernement au sein du partenariat sont bien définis, sont bien compris et reçoivent un appui général dès le départ.

Reconnaissant qu'il s'agit peut-être de ce dont le Canada a besoin pour s'assurer que, dans un proche avenir, d'autres seront inspirés par notre histoire, les partenaires du projet Collaboration Synergie des semences offrent le résultat de notre travail jusqu'à maintenant comme proposition de départ pour un nouveau dialogue avec le gouvernement à l'égard d'un plan pour une réforme réglementaire et institutionnelle exhaustive du système des semences.

Cordialement,



CSTA ACCS
Canadian Seed Trade Association
L'Association canadienne du commerce des semences



Canadian Plant Technology Agency


Regan Holt



Canadian
Seed
Institute | Institut
Canadien
Des Semences

Wyn D. Chances



Don [Signature]



R. [Signature]

